



MAÎTRISE DU RISQUE LEGIONELLA

La famille des légionelles se compose de plus de 50 espèces différentes dont la bactérie *Legionella pneumophila*, impliquée principalement dans les cas de **Légionellose**. Le mode de contamination est l'inhalation d'aérosols contaminés qui peut être suivi d'une infection respiratoire grave. Les légionelles sont trouvées naturellement dans les eaux et les sols humides.

Phytocontrol bénéficie de l'agrément du **Ministère de la Santé** pour le contrôle sanitaire des eaux. Le laboratoire est en mesure de réaliser sous accréditation **COFRAC** le prélèvement et l'analyse de *Legionella*.

Nos prestations



Prélèvement

Accrédité sur le
référentiel FD T90-522



Analyses

PCR
Recherche et dénombrement par
méthode de référence NFT90-431

Accompagnement



- Plan d'échantillonnage
- Rapport d'alerte si positif dès 5 jours
- Gestion de crise



Réactivité



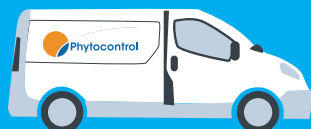
Proximité

Le Laboratoire est accrédité COFRAC et agréé par le Ministère de la Santé pour la réalisation de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire des eaux.

Nos solutions logistiques



- ▶ Réseau d'agences régionales
- ▶ Équipe de techniciens-préleveurs dédiés, formés et habilités
- ▶ Véhicules tri-températures conformes à la norme NF X15-140
- ▶ Maîtrise de la chaîne du froid
- ▶ Sécurisation des échantillons



Vous êtes

Types d'installation

Règlementation

Etablissements Recevant du Public

Hôtels, Campings, Etablissements sociaux et médico-sociaux, Etablissements pénitentiaires...

Collectivités territoriales

Etablissements de santé

Production, stockage, et distribution d'Eaux Chaudes Sanitaires (ECS)

Arrêté du 1er février 2010
Fréquence minimale d'analyse :
1 fois par an

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Systèmes de climatisation Tours aéroréfrigérantes (TAR)

Arrêté du 14 décembre 2013
Fréquence minimale de prélèvement et d'analyse :
1 fois par mois

GMS
Restauration, Hôtels
Collectivités territoriales

Brumisateurs

Arrêté du 7 août 2017
Fréquence minimale d'analyse :
2 fois par an

Notre «PLUS»

Veille réglementaire

Notre équipe vous accompagne pour toutes vos questions techniques et réglementaires.

Retrouvez-nous sur

www.phytocontrol.com



Adresse d'envoi des échantillons :

Laboratoire Phytocontrol 2

Parc Scientifique Georges Besse - 70 allée Graham Bell - 30035 Nîmes
Tél. +33 (0)4 34 14 70 00 - contact@phytocontrol.com

